



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rapport des membres du jury de l'examen professionnel de
technicien de classe supérieure des services techniques**

Session 2025

STATISTIQUES

Session	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admis LP	Candidats admis LC
2025	21	90	79	21 <i>Barre 14,25</i>	3 <i>Barre à 13,50</i>

79 candidats (90 inscrits et 11 absents) se sont présentés à la session 2025 de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur. Ce nombre est en légère baisse par rapport à la session précédente alors que le niveau des inscriptions s'est stabilisé. Cette session offrait 21 postes toutes spécialités confondues. Les candidats avaient la possibilité de choisir l'un des domaines suivant : armement, automobile, bâtiment, hébergement-restauration ou logistique.

La résolution des cas pratiques par spécialité a été plutôt bien comprise. La partie technique ne posait pas de difficulté particulière. La rédaction, l'analyse du fonds documentaire et sa restitution ainsi que l'organisation de la copie par la présence et la clarté d'un plan différenciaient les bonnes compositions des moyennes. Le style administratif n'a pas été respecté de façon homogène. Toutefois, au-delà de l'exercice de synthèse attendu, les candidats devaient également respecter le formalisme d'un courriel ou d'une note administrative.

Spécialité armement : (11 candidats)

Le niveau des copies s'est avéré moyen (moyenne de 12,48 / 20).

La copie la plus faible a obtenu une note de 9,25 / 20 et la plus haute 15,25 / 20.

Une majorité de candidats ne connaissait pas ou confondait la note de service et le rapport.

Une attention particulière à l'écriture doit être apportée, certaines copies ayant été difficiles à déchiffrer.

Dans l'ensemble, si le sujet a été compris mais avec le stress de l'examen et un manque de temps, une part importante des copies n'était pas aboutie.

Spécialité automobile : (20 candidats)

Une bonne partie des candidats n'a pas respecté la mise en forme demandée.

Les propositions d'organisation ont consisté pour certains candidats en un résumé des annexes, sans prise de position ni développement découlant de leurs connaissances.

De bonnes copies ont aussi été composées, proposant une organisation claire et anticipant les différentes contraintes.

Spécialité bâtiment : (21 candidats)

De fortes disparités entre les candidats ont été relevées, seules quelques copies sortant du lot. Les candidats ont compris le sujet mais beaucoup n'ont pas respecté le plan. La rédaction d'une note n'a pas été traitée pour une majorité de copies.

Hormis certaines d'entre elles, la qualité rédactionnelle est à revoir.

Même si le fond documentaire a été exploité, très peu de copies ont pris en compte l'ensemble des aspects réglementaires en termes de travaux.

Une majorité de copie n'ont pas répondu à l'exigence de l'épreuve.

Spécialité hébergement-restauration : (8 candidats)

Le sujet a été bien compris dans l'ensemble.

Certains candidats ont su exploiter leurs acquis et les documents pour répondre à la problématique posée.

Pour d'autres, par manque de temps ou de connaissances, ils n'ont apporté que partiellement des solutions répondant aux exigences du jury.

Il est également important de rappeler que, dans ce type d'examen, la rédaction et la présentation de la copie sont prises en compte.

Spécialité logistique : (19 candidats)

Dans l'ensemble, le sujet a été bien compris, dégageant quatre profils différents.

Les candidats, ayant obtenu une note supérieure à 14 ont bien appréhendé la problématique du cas pratique et su répondre aux attentes de synthèse et de formalisme administratif demandées (compte-rendu par courriel).

Les candidats ayant obtenu une note entre 10 et 14 ont compris le sujet et utilisé la documentation. Les réponses ont été néanmoins trop succinctes, la partie relative au calcul et la démarche pour obtenir les résultats restent incomplètes. Des erreurs de calcul, d'ordre de grandeur et d'appréciation ont pénalisé ces candidats.

Pour les candidats notés entre 8 et 10, la pratique de la synthèse, l'utilisation du fond documentaire et la qualité rédactionnelle ont besoin d'être consolidées. Une meilleure organisation du temps aurait certainement permis de meilleurs résultats car de bonnes démarches ont été constatées.

Les notes inférieures à 8/20 démontrent soit un manque de connaissances soit un manque d'implication et de préparation à cet examen.

Le président du jury



Christophe ARDOIN